



Arrêté municipal n°19/2021

Ouverture d'une enquête publique
relative au projet de déclassement
préalable à l'aliénation d'un chemin
rural située à La Margotais

Le Maire de la Commune de LOURMAIS,

Vu le Code rural et notamment les articles L.161-10, L.161-10-1, R.161-25 à R.161-27 ;
Vu le Code des Relations entre le Public et l'Administration, et notamment les articles L.134-1 et L.134-2 et les articles R.134-3 à R.134-2 ;
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;
Vu la délibération du conseil municipal en date du jeudi 13 avril 2021 actant le principe de procéder à l'aliénation d'un chemin rural situé au lieu-dit la Margotais ;
Vu les pièces du dossier soumis à l'enquête publique ;

ARRÊTE

Article 1 : Une enquête publique relative au projet de déclassement du domaine communal en vue d'aliénation d'un chemin communal situé au lieu-dit La Margotais aura lieu du Lundi 4 octobre 2021 à 15h au Lundi 18 octobre 2021 à 17h00 inclus soit pendant une durée de 15 jours consécutifs.

Article 2 : Madame PRIOUL Christiane, négociatrice en retraite, est désignée en qualité de commissaire enquêtrice et se tiendra à la disposition du public à la Mairie :

- le Lundi 18 octobre 2021 de 14h00 à 17h00.

Article 3 : Le dossier mis à l'enquête comporte notamment, une notice explicative, un plan de situation et un extrait du cadastre.

Article 4 : Les pièces du dossier ainsi qu'un registre, à feuillets non mobiles, ouvert, côté et paraphé par la Commissaire Enquêtrice ont été déposés à la mairie de LOURMAIS, 6 rue des Potiers, pendant toute la durée de l'enquête soit quinze jours consécutifs sauf jours fériés du Lundi 4 octobre 2021 à 15h00 au lundi 18 octobre 2021 à 17h00 inclus afin que chacun puisse en prendre connaissance aux heures habituelles d'ouverture de la mairie au public à savoir : les lundi, mercredi et vendredi de 15h à 17h00, les mardi et jeudi de 9h à 11h00, et consigner ses observations éventuelles sur le registre d'enquête.

Celles-ci pourront par ailleurs être communiquées oralement ou par écrit à la commissaire enquêtrice, à l'occasion de sa permanence, dont la date et les horaires sont précisés à l'article 2 ci-dessus.

Elles pourront également être reçues par voie postale, au plus tard le lundi 18 octobre à 17h00, à l'adresse suivante :

Enquête publique déclassement de voirie
A l'attention de Madame la Commissaire Enquêtrice
Mairie de LOURMAIS
6 rue des Potiers
35270 LOURMAIS

Celle-ci les visera et les annexera au registre d'enquête.

Article 5 : A la clôture de l'enquête publique, le registre d'enquête sera clos, par Madame la Commissaire Enquêtrice qui disposera d'un délai d'un mois pour transmettre au Maire son rapport et ses conclusions incluant son avis motivé. Le rapport de Madame la Commissaire Enquêtrice sera ensuite tenu à la disposition du public en mairie pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête.

Article 6 : Le présent arrêté sera affiché à la porte de la Mairie à compter du 20 septembre 2021, c'est-à-dire quinze jours avant l'ouverture de l'enquête et pendant toute la durée de celle-ci.

Cet arrêté sera également affiché en bordure de voie publique à proximité du chemin rural concerné lieu-dit la Margotais.

Par ailleurs un avis d'enquête au public sera publié au plus tard quinze jours avant l'ouverture de l'enquête publique dans 2 journaux diffusés dans le département (Ouest France et le 7 jours-les petites affiches).

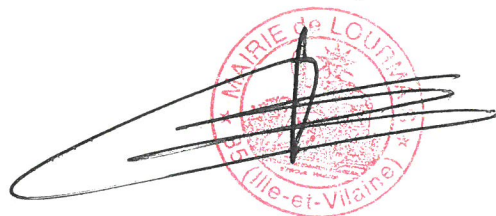
Article 7 : A l'issue de l'enquête, et en cas d'avis favorable de la commissaire-enquêtrice sur le déclassement en vue d'aliénation chemin rural, les décisions pouvant être adoptées par le Conseil Municipal de LOURMAIS sont le déclassement en vue de la cession du chemin rural.

Article 8 : Le recours pour excès de pouvoir à l'encontre du présent arrêté peut être exercé devant le Tribunal Administratif de RENNES dans un délai de deux mois à compter de sa transmission et de son affichage.

Article 9 : Ampliation du présent arrêté sera adressé à Monsieur Le Préfet d'Ille et Vilaine et Madame la Commissaire Enquêtrice.

Fait à Lourmais, le 17 septembre 2021

Le Maire,
François BORDIN

A handwritten signature in black ink is written over a red circular official stamp. The stamp contains the text "MAIRIE de LOURMAIS" at the top and "Ille-et-Vilaine" at the bottom, with a central emblem. The signature is a stylized, cursive script.